



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 02/24 : APPROBATION DE LA LETTRE DE CONSULTATION RELATIVE A LA RÉHABILITATION DU JARDIN DE LA RÉSIDENCE L'OUSTAOU – DST-2023-10 – SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2122-2 alinéa 3
- La commune de la Roque d'Anthéron a pour projet la réhabilitation du jardin de la résidence de l'Oustaou, pour cela, il est nécessaire de faire appel à une entreprise spécialisée.

APPROUVE l'attribution de la lettre de consultation relative à la réhabilitation du jardin de la résidence Oustaou, à la société SAS AMOURDEDIEU PAYSAGES représentée par Monsieur OLLIER Julien, en qualité de président dont le siège est situé 59 chemin d'Ansouis – 89240 ANSOUIS.

DIT que la commune règlera la somme de 82 631.17 € HT soit un montant TTC de 99 157.40 €

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 9 Février 2024


Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....12. FEV. 2024
Et de la publication ou notification le

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE
☎ 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE

le 12/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20240209-DEC_02_24-0